

LA DIGITALISATION

Entre réalité virtuelle, intelligence artificielle et signature électronique, l'immobilier entre de plain-pied dans l'ère du digital.

C'est quoi la digitalisation

Ce terme très large peut paraître flou et limite « fourre-tout ».

La digitalisation consiste en la conversion de documents physiques en version numérique dans toutes les activités en lien avec l'immobilier.

- Elle touche à la fois les professionnels (promoteurs, notaires, gestionnaires, architectes, etc.)
- Et les clients (acheteurs, locataires, investisseurs).

Elle permet d'améliorer l'efficacité opérationnelle en automatisant les tâches, réduit les coûts et renforce la satisfaction client.

Avant on travaillait comment ?

Le secteur de l'immobilier a eu tendance à évoluer dans un monde fait de papier et de contacts humains... Il a dû se réinventer, notamment à la suite des confinements.

Dès lors, la digitalisation s'est imposée... Elle a permis d'accroître la visibilité des professionnels de l'immobilier et de toucher une audience plus large, grâce aux moteurs de recherche et aux réseaux sociaux.



Les avantages

- Gain de temps : recherche, visite, signature et démarche plus rapides.
- Accessibilité : les clients peuvent consulter les offres n'importe où, 24h/24.
- Expérience client améliorée : visites virtuelles, dossiers en ligne.
- Réduction des coûts : moins de déplacements, de papiers et de tâches manuelles.

Les limites

- Perte du contact humain : moins de relations directes avec les clients.
- Risque de fraude : arnaque en ligne, faux site ou annonces.
- Dépendance technologique : système en panne = activité bloquée.



Immob10 s'inscrit-il comme un atout dans la digitalisation de vos tâches ?

La réponse est tout simplement : **Oui**. Notre application web a été conçue pour aider les professionnels de l'immobilier à s'adapter à ces nouvelles méthodes de travail. Nous vous proposons la génération automatique des contrats, le suivi des loyers, la gestion documentaire (GED), les portails externes (propriétaires, locataires et copropriétaires)...

C'est ce que vous propose Immob10, grâce à une de ses dernières nouveautés, le module « Honoraires sur prestations », qui permet de refacturer en quelques clics des prestations complémentaires, grâce à un système de facturation automatisé des frais, issus de plateformes de publications externes par exemple...

En adhérant au monde digital, il est aujourd'hui plus aisé de répondre aux clients et de se concentrer sur des activités stratégiques, pouvant générer des sources de revenus...



En conclusion, **la digitalisation a révolutionné l'immobilier** : elle rend le secteur plus rapide, plus transparent et plus pratique. Immob10 vous accompagne dans cette transition, puisqu'il a été conçu sur ces mêmes valeurs.